



Fédération
des cégeps



rapport
annuel
2013
2014

Rapport annuel 2013 2014



Fédération
des cégeps

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
4^e trimestre 2014
ISBN 978-2-89100-153-3

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone: 514 381-8631
Télécopieur: 514 381-2263
comm@fedcegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée
sur le site Internet de la Fédération
des cégeps à l'adresse suivante:
www.fedcegeps.qc.ca

- 4 La Fédération des cégeps,
une organisation au service
de ses membres**
- 8 Mot du président-directeur
général**
- 12 La formation collégiale**
- 22 La communauté collégiale**
- 32 La recherche collégiale**
- 36 Le financement du
réseau collégial**
- 39 Autres dossiers**
- 42 Organismes partenaires**
- 44 Communautés de pratique**
- 46 Structure de la Fédération
des cégeps**
- 52 Rayonnement**
- 54 États financiers**

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE SES MEMBRES

Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre.

En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

S'appuyant sur la mission éducative de ses membres, la Fédération des cégeps privilégie, dans ses actions et ses interventions, l'engagement et la compétence, la concertation ainsi que l'ouverture au changement.

LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS



4

8



CÉGEP :

UN ATOUT SUPÉRIEUR POUR LE QUÉBEC

L'année 2012-2013 avait débuté en pleine élection générale et donné lieu à un changement de gouvernement. En 2013-2014, le scénario s'est répété, alors qu'en cours d'année de nouvelles élections ont été déclenchées pour aboutir au second changement de gouvernement en moins de deux ans pour le Québec.

Ces périodes de mouvance politique ne sont pas sans affecter le réseau collégial public, dans la mesure où certains enjeux et dossiers discutés dans un contexte particulier sous un précédent gouvernement doivent être réévalués et réajustés à l'aune du cadre établi par le nouveau gouvernement.

Mais tout cela fait partie de la vie politique et démocratique, et la Fédération des cégeps a poursuivi ses travaux cette année en gardant en tête, comme toujours, les meilleurs intérêts des étudiants des 48 cégeps du Québec ainsi que ceux de la population en général qu'ils servent.

L'OFFRE DE FORMATION COLLÉGIALE ET LE FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Parmi les dossiers que nous avons particulièrement suivis en 2013-2014, je retiens en premier lieu le chantier sur l'offre de formation collégiale présidé par M. Guy Demers, mis sur pied dans les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur qui a eu lieu à l'hiver 2013. Si le rapport final de ce chantier n'avait pas encore été rendu public l'été dernier, le rapport d'étape dévoilé en janvier 2014 contient, lui, plusieurs recommandations qui s'accordent en grande partie avec des demandes de longue date du réseau collégial public. Parmi celles-ci, je note d'abord la révision en profondeur des règles de gestion de la carte des programmes, autant pour les collèges publics que pour les collèges privés. Cette révision est en effet nécessaire pour assurer un enseignement collégial de qualité et cohérent dans toutes les régions du Québec.

D'autres recommandations formulées dans le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale rejoignent également des pistes formulées par la Fédération des cégeps, notamment celle demandant au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science d'élaborer et de remettre en vigueur l'équivalent d'un ancien programme soutenant les cégeps dans le développement de leurs activités internationales, en particulier en matière de recrutement d'étudiants internationaux. Nous apparaît aussi comme un pas dans la bonne direction, la recommandation de mettre des incitatifs financiers à la disposition des étudiants qui choisissent des programmes liés à des besoins du marché de l'emploi, dans des collèges aux prises avec un problème de baisse démographique susceptible de mettre en péril certains programmes.

Que ce soit dans le dossier de la révision du mécanisme de gestion des autorisations de programme ou dans celui de la mobilité étudiante, ou encore dans celui des mesures de décentralisation et de souplesse dans l'organisation de l'enseignement collégial, la Fédération entend poursuivre de façon étroite sa collaboration avec le MESRS en 2014-2015 afin de faire avancer ses propres travaux et éventuellement de mettre en œuvre les recommandations du rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale, attendu à l'automne 2014.

Il en va de même pour le dossier de la révision du financement de la formation continue, qui a fait l'objet d'un chantier parallèle dans les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur. La Fédération a présenté les résultats de ses travaux et formulé ses propres recommandations au ministère pour faciliter l'accessibilité des adultes au cégep et rendre plus flexible l'offre de services des collèges aux entreprises. Nous souhaitons pouvoir poursuivre nos travaux de façon conjointe avec le ministère en 2014-2015 et parvenir ainsi le plus tôt possible à l'élaboration d'un modèle de financement adapté aux besoins actuels de la main-d'œuvre en matière de formation continue.

LA FORMATION COLLÉGIALE QUALIFIANTE

Par ailleurs, la Fédération des cégeps n'a pas ménagé ses efforts cette année pour maintenir la formation collégiale qualifiante dans certaines techniques liées au domaine de la santé et des services sociaux. D'abord, dans la foulée de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, nous avons mis à la disposition des employeurs des outils d'information qui présentent l'ensemble des tâches et fonctions pouvant toujours être accomplies par les diplômés des techniques humaines du cégep.

Ensuite, dans un avis déposé à l'Office des professions du Québec, nous avons fait état de sérieuses réserves quant au projet de *Règlement sur les actes qui peuvent être posés par un assistant optométrique*, en particulier le risque que constitue le fait d'autoriser une nouvelle catégorie d'employés, les « assistants optométriques », qui exerceraient des activités actuellement réservées aux optométristes et aux opticiens d'ordonnances. Selon le projet de règlement, ces « assistants optométriques » ne recevraient qu'une formation de 72 heures pour pratiquer la pose et l'ajustement de lunettes, ce qui est nettement insuffisant. En comparaison, les opticiens d'ordonnances doivent détenir un DEC en Techniques d'orthèses visuelles qui comprend 2010 heures de formation spécifique et être membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour exercer leur profession.

À cette tentative de nivellement par le bas pour certaines formations techniques s'ajoute une attaque venue d'en haut dans le cas du DEC qualifiant en Soins infirmiers. Rappelons, pour la petite histoire, que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) demande depuis des années que le BAC devienne obligatoire pour toutes les infirmières du réseau de la santé et des services sociaux. Du côté de la Fédération des cégeps, nous croyons que les détentrices d'un DEC en Soins infirmiers doivent pouvoir continuer d'exercer leur profession. Dans un contexte où les besoins en santé sont grandissants, le Québec n'a tout simplement pas les moyens de priver les infirmières techniciennes, par ailleurs tout à fait compétentes, de leur droit de pratique. Il s'agit d'une position que partagent en tout ou en partie de nombreux partenaires du milieu, dont la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS). Le rapport du comité de travail mis sur pied en 2012 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui a été rendu public en janvier 2014, tranche aussi en notre faveur, l'analyse prospective de la tâche infirmière et le maintien du DEC qualifiant, deux demandes de la Fédération des cégeps, faisant partie de ses recommandations.

En 2014-2015, avec notamment l'arrivée d'un nouveau gouvernement et de nouveaux acteurs, la Fédération des cégeps continuera de suivre assidûment ce dossier, d'autant plus que l'OIIQ est revenue à la charge en février 2014 avec un nouvel avis sur la formation de la relève infirmière qui réitère sa position concernant le BAC obligatoire. De son côté, la Fédération continuera à faire valoir la pertinence de la formation collégiale qualifiante pour les infirmières techniciennes comme pour les autres diplômés du DEC technique dans le domaine de la santé et des services sociaux.

LE FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Bien sûr, le financement du réseau collégial continue d'être un enjeu majeur pour la Fédération des cégeps. Cela fait des années que nous demandons aux gouvernements qui se succèdent un vrai plan de stabilité financière, seul moyen pour le réseau collégial public de répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des jeunes, d'une part, et aux demandes accrues des adultes et du marché du travail pour adapter la formation continue et les services aux entreprises à leurs propres besoins tout aussi changeants, d'autre part.

Or, entre 2011 et 2014, les collèges ont plutôt eu droit à quatre compressions budgétaires consécutives, lesquelles ont d'ores et déjà commencé à affecter les services directement offerts aux étudiants dans plusieurs établissements du réseau, et ce, dans différentes régions du Québec. Puisque c'est sous le signe de l'austérité, avec un objectif de retour à l'équilibre budgétaire dès 2015-2016, que le nouveau gouvernement du Québec est entré en fonction en avril dernier, il semble que d'autres choix difficiles se profilent à l'horizon dans tous les secteurs de la société québécoise, y compris en enseignement supérieur.

Pour l'instant, nous tentons de maintenir au mieux le bateau à flot. Ainsi, les travaux et les représentations de la Fédération des cégeps auprès du MESRS ont permis d'abaisser la cible de compression pour l'année 2014-2015. Le nouvel effort demandé aux cégeps cette année s'ajoute toutefois de façon douloureuse aux coupes des années précédentes déjà effectuées au sein du réseau collégial public. Tôt ou tard, il faudra s'interroger collectivement sur le moyen de préserver la qualité des services aux étudiants des cégeps dans toutes les régions du Québec. Une chose est sûre, cet objectif ne pourra jamais se réaliser sans une priorisation claire de l'éducation supérieure ni sans une planification financière à plus long terme pour le réseau collégial public.

UN ATOUT SUPÉRIEUR

On ne le dira jamais assez, le cégep est un modèle d'enseignement supérieur bénéfique pour le Québec, tant par son accessibilité sur l'ensemble du territoire que par les services qu'il procure à sa population, à ses organismes et à ses entreprises. C'est justement pour mettre en lumière ses multiples atouts qu'en 2013-2014 la Fédération des cégeps a œuvré, avec l'appui des 48 directions générales des collèges publics, au lancement d'une vaste campagne de positionnement du « CÉGEP ». Visible dès cet automne à la télévision, sur le web et sur la façade de nombreux collèges, cette campagne multiplateforme culminera en 2017 pour célébrer le 50^e anniversaire de la création des cégeps. De plus, la campagne « CÉGEP » vient chapeauter les autres campagnes mises en œuvre par la Fédération au cours des dernières années, soit la campagne de recrutement *Emploi Cégep*, la campagne pour la formation continue *Mon retour au cégep* et la campagne pour les services aux entreprises *Cégeps & cie*, elle-même lancée à l'automne 2014.

Sur une note plus personnelle, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai remis ma démission à titre de président-directeur général de la Fédération des cégeps en septembre dernier. Je ne quitterai définitivement mes fonctions que le 27 mars 2015, lorsque la personne qui me succédera sera désignée à la suite d'un processus de recrutement rigoureux. D'ici là, je continuerai à travailler avec le même engagement et la même énergie qui m'ont animé pendant ces années à la tête de la Fédération des cégeps. Cet engagement et cette énergie, je les retrouve d'ailleurs d'un bout à l'autre du réseau collégial public chez les gens qui y œuvrent et pour lesquels je ne peux qu'exprimer ma plus vive admiration.

Je n'ai aucun doute à ce sujet : les 48 cégeps du Québec, comme les jeunes et les adultes qu'ils ont la mission de servir, sont entre bonnes mains.

Le président-directeur général,



Jean Beauchesne

Pour suivre le président-directeur général de la Fédération des cégeps sur son blogue : bloguepdg.fedecégeps.qc.ca

ŒUVRER À FORMER L'AVENIR

Forts de leur ancrage en enseignement supérieur et soucieux de répondre toujours mieux aux besoins des jeunes, des adultes et des entreprises, les cégeps œuvrent à faire évoluer leurs programmes de formation technique et de formation continue dans le meilleur intérêt du Québec d'aujourd'hui et de demain.

En 2013-2014 ►

CHANTIER SUR L'OFFRE DE FORMATION COLLÉGIALE

- Dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui s'est tenu en février 2013 et auquel la Fédération des cégeps a participé, cinq grands chantiers ont été mis en branle par le gouvernement du Québec et plusieurs rapports ont été déposés ou étaient en voie de l'être en 2013-2014. Parmi ceux-ci, le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale, présidé par M. Guy Demers, est déposé au début de l'année 2014. Le 14 janvier 2014, par voie de communiqué, la Fédération accueille très favorablement les recommandations qu'il contient, lesquelles s'alignent avec plusieurs demandes formulées depuis longtemps par le réseau collégial public et réitérées et appuyées lors du Sommet.

LA CADRE DE GESTION ET LE PROCESSUS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES D'ÉTUDES

- Pour la Fédération, la révision des règles de gestion de la carte des programmes paraît nécessaire pour estomper les effets de la baisse démographique déjà observables dans certaines régions du Québec et touchant donc déjà des cégeps du réseau. Certaines recommandations contenues dans le rapport d'étape sur l'offre de formation collégiale vont en ce sens. Ces règles de gestion doivent tenir compte des effets potentiellement négatifs qu'une autorisation supplémentaire pourrait avoir sur les cégeps qui offrent un même programme et faire en sorte de maintenir l'équilibre et la complémentarité de l'offre de formation dans une région donnée.



**former
l'avenir**

Comme il est souhaité par la Fédération des cégeps, le rapport d'étape recommande que le processus de gestion de la carte des programmes soit transparent : les demandes formulées par les collèges seraient publiques afin de permettre aux acteurs de transmettre, en amont du processus d'analyse, un avis au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS). Les décisions favorables ou non seraient aussi rendues publiques ainsi que les principaux motifs qui les justifient.

Par ailleurs, le rapport d'étape de M. Guy Demers répond à une autre demande de la Fédération en recommandant de soumettre les établissements privés aux mêmes règles d'autorisation auxquelles est soumis le réseau public, étant donné que les autorisations de programmes ont des répercussions sur l'ensemble des établissements collégiaux.

LES FLUCTUATIONS DE POPULATIONS ÉTUDIANTES

- Cherchant à contrer les effets de la baisse démographique vécue et appréhendée sur le territoire québécois, divers comités et le colloque *Le Québec fort d'un réseau collégial dans toutes les régions*, organisé conjointement en avril 2013 par la Fédération des cégeps et les centrales syndicales FEC-CSQ et FNEEQ-CSN, ont réussi à dégager des pistes d'actions structurantes et consensuelles qui consistent entre autres à doubler le recrutement international d'étudiants collégiaux et à prioriser l'inscription des étudiants étrangers dans les collèges vivant une baisse démographique importante dans leur région.

À ce sujet, la Fédération des cégeps réclame la remise en place du volet II du *Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise* (PIEQ) qui soutenait la promotion du savoir-faire québécois en matière d'éducation, entre autres en subventionnant le recrutement ou le placement ciblé d'étudiants étrangers ainsi que l'organisation de missions économiques ou institutionnelles au Canada et ailleurs dans le monde, dans une perspective d'augmentation de la mobilité étudiante. Conséquemment, la Fédération salue les recommandations formulées dans le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale qui vont en ce sens, notamment que le MESRS élabore et mette en œuvre, dès 2014-2015, un équivalent au volet II du PIEQ qui inclurait « des incitatifs financiers aux étudiants étrangers qui choisiraient des programmes associés à des besoins du marché du travail et dans les collèges où la baisse démographique met en péril l'offre de formation ».

- Par ailleurs, à l'instar des recommandations contenues dans le rapport d'étape, la Fédération des cégeps amorce des discussions avec les trois services régionaux d'admission en vue de développer un projet de mise en ligne d'un site web centralisé. Ce dernier diffuserait de l'information sur les places disponibles dans les collèges admissibles et dans les programmes sous le seuil de viabilité dans les collèges en région de même que sur l'aide financière disponible aux étudiants qui souhaiteraient se prévaloir du programme de mobilité étudiante. La Fédération entreprend également des échanges avec le MESRS en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de valorisation de la formation technique en région ainsi qu'une stratégie de diffusion du programme de mobilité étudiante en exploitant le potentiel des médias sociaux pour rendre l'information disponible plusieurs mois avant la date limite d'inscription au premier tour des services régionaux d'admission (1^{er} mars).

LA RÉVISION DU RREC

- Toujours dans les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur, le groupe de travail fédératif désigné à cet effet poursuit ses travaux consistant à revoir le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et à déterminer les éléments sur lesquels des modifications doivent être apportées en priorité. Le comité a notamment fait des propositions au MESRS sur l'allongement de la durée des programmes techniques en terme d'unités, sur le pouvoir des collèges de modifier, d'ajuster ou d'ajouter des compétences aux programmes techniques afin de les mettre à jour plus rapidement, et sur la possibilité pour les collèges d'offrir des modules sans autorisation ministérielle.

D'autres travaux portent sur la longueur des opérations de révision et d'actualisation des programmes. Après analyse de l'ensemble des programmes techniques, la Fédération a identifié ceux devant être révisés en priorité et demandé au MESRS de mettre en place un nouveau processus de révision plus rapide faisant appel à l'expertise des collèges.

Bien que le MESRS n'ait pas encore statué sur le rapport d'étape de M. Guy Demers et que le rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale ne soit attendu qu'à l'automne 2014, la Fédération des cégeps entend continuer à faire de ces enjeux des dossiers prioritaires en 2014-2015 et poursuivra ses travaux ainsi que ses échanges avec le ministère en ce sens.

SOINS INFIRMIERS

- Le dossier de la formation technique en Soins infirmiers continue de mobiliser de façon soutenue la Fédération des cégeps en 2013-2014. Le 8 janvier 2014, à l'occasion de la publication du rapport du président du groupe de travail sur la formation de la relève infirmière, la Fédération des cégeps se réjouit de voir la formation collégiale qualifiante préservée. Elle accueille aussi favorablement la recommandation concernant l'analyse prospective des tâches exercées en soins infirmiers, à tous les niveaux et dans tous les milieux de travail en santé et en services sociaux. Partie prenante du Groupe de travail, la Fédération des cégeps avait réclamé cette analyse à maintes reprises et indique être pleinement disponible pour participer aux travaux d'analyse en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). Pour rappel, les infirmières formées au cégep offrent des soins à la population depuis plus de 45 ans; elles sont très appréciées et doivent être reconnues pour leur contribution. Quelque 10 000 étudiantes suivent actuellement une formation collégiale en Soins infirmiers qui conduit à l'obtention d'un DEC.

La Fédération poursuivra ses représentations en 2014-2015 dans le but de faire valoir la pertinence pour le Québec d'avoir deux catégories d'infirmières : infirmière bachelière et infirmière technicienne. Elle continuera également de valoriser le rehaussement du DEC en Soins infirmiers et la filière DEC-BAC. Enfin, elle suivra de près les travaux de l'analyse prospective de la tâche infirmière, travaux menés conjointement par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), et se tiendra prête à réagir aux conclusions de ces travaux.

WOW



ÉDUCATION SPÉCIALISÉE, TRAVAIL SOCIAL ET INTERVENTION EN DÉLINQUANCE

- Avec l'entrée en vigueur, en septembre 2012, de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, la Fédération des cégeps et ses partenaires du réseau collégial concernés par cette loi ont jugé nécessaire de mettre à la disposition des employeurs des outils d'information qui tracent un portrait des tâches que peuvent accomplir les techniciens en travail social, les techniciens en intervention en délinquance et les techniciens en éducation spécialisée. Au printemps 2013, un premier dépliant d'une série de trois, *Les techniciennes et les techniciens en travail social: toujours indispensables!*, voit le jour tandis que les dépliants *Les techniciennes et les techniciens en intervention en délinquance: toujours indispensables!* et *Les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée: toujours indispensables!* sont lancés en cours d'année 2013-2014. Ces outils sont notamment envoyés dans tous les établissements du réseau collégial public pour que ceux-ci puissent les diffuser auprès de leurs partenaires du domaine de la santé et des services sociaux qui embauchent ces techniciennes et ces techniciens.

MON RETOUR AU CÉGEP

- Pour une cinquième année, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 cégeps poursuivent la campagne de positionnement de la formation continue *Mon retour au cégep* pour encourager un plus grand nombre d'adultes à se former, à se recycler ou à se perfectionner par l'entremise de la formation continue au collégial. Le site web monretouraucegep.com fait notamment l'objet d'une refonte complète, et une version totalement renouvelée – plus complète, conviviale et efficace – est mise en ligne en octobre 2013. Le nouveau site, qui se décline sur toutes les plateformes technologiques, constitue la porte d'entrée vers l'ensemble des services destinés aux adultes dans les établissements collégiaux publics. Le processus de mise à jour par les collèges de l'information sur les différentes formations offertes ayant été simplifié, monretouraucegep.com offre d'accompagner les internautes dans leur démarche de recherche d'une formation courte, longue, à temps plein ou à temps partiel, leur permettant de faire un choix éclairé parmi les 350 programmes de formation qui mènent à une attestation d'études collégiales (AEC) ou parmi les programmes de diplôme d'études collégiales (DEC) qui se donnent en formation continue.

SERVICES AUX ENTREPRISES (SAE)

- Toujours en 2013-2014, afin de favoriser le développement et un meilleur positionnement des services aux entreprises offerts par les cégeps auprès des employeurs et des organismes partenaires du marché du travail, la Fédération des cégeps organise une série de formations destinées spécifiquement aux responsables et aux conseillers des services aux entreprises du réseau collégial. Par ailleurs, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 cégeps réunies au sein de la Fédération des cégeps travaillent à la mise en service du portail web, cegepsetcies.com, dont l'objectif est d'offrir la possibilité aux entreprises québécoises de mieux connaître les expertises des 48 services aux entreprises du réseau collégial et de permettre de faire des demandes de soumission en ligne pour de la formation sur mesure. À compter de la mi-octobre 2014, date de lancement du nouveau site, les entreprises auront accès aux différentes expertises des cégeps en la matière et aux détails des formations qui s'y rattachent.



éducation

LES CARRIÈRES D'AVENIR

- Le 30 janvier 2014, la Fédération des cégeps participe au lancement de la 17^e édition du guide *Les carrières d'avenir 2014*. Cette publication des Éditions Jobboom, à laquelle s'associe la Fédération chaque année, outille les jeunes du Québec dans leur démarche d'orientation scolaire et professionnelle et met en lumière les intéressants débouchés de carrière qui attendent les diplômés de la formation collégiale technique. Un grand nombre de formations collégiales techniques figurent en effet parmi les 130 formations gagnantes recensées dans l'édition 2014 du guide, que ce soit du côté des formations dont le nombre d'offres d'emploi excède le nombre de diplômés ou du côté de celles dont la popularité auprès des employeurs ne se dément pas année après année, démontrant toute la pertinence du diplôme technique issu de la formation collégiale pour combler les besoins actuels et futurs du marché du travail.

MOBILISATION POUR LES RÉGIONS

- Le 5 février 2014, à l'occasion du lancement de la nouvelle Politique nationale de la ruralité (PNR) et dans la perspective de la mise en œuvre d'une nouvelle Politique québécoise de la jeunesse, la Fédération des cégeps joint sa voix à divers acteurs des milieux de l'éducation et de la jeunesse dans le cadre de la 3^e édition de la Semaine des régions pour sensibiliser le gouvernement à l'occupation et à la vitalité des régions à caractère rural. La disponibilité, la diversité et la qualité de l'offre de formation postsecondaire doivent être prises en considération et sont des facteurs essentiels qui contribuent à l'occupation du territoire. Les cinq organisations formant cette mobilisation – Place aux jeunes en région (PAJR), la Fédération des cégeps, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) et Solidarité rurale du Québec (SRQ) – souhaitent que le gouvernement mette en place des actions concrètes en ce sens, notamment dans la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse. Si chacune a des enjeux dans des domaines différents concernant l'occupation du territoire, toutes partagent la même préoccupation à l'égard du déclin du nombre de jeunes en région. Le réseau collégial est un acteur majeur pour le développement local et régional, puisqu'il contribue à la migration et à l'insertion en emploi des jeunes en région. À ce titre, une meilleure concertation des ressources favorisant la pérennité de la formation postsecondaire en région représente un incontournable de la prochaine Politique québécoise de la jeunesse.



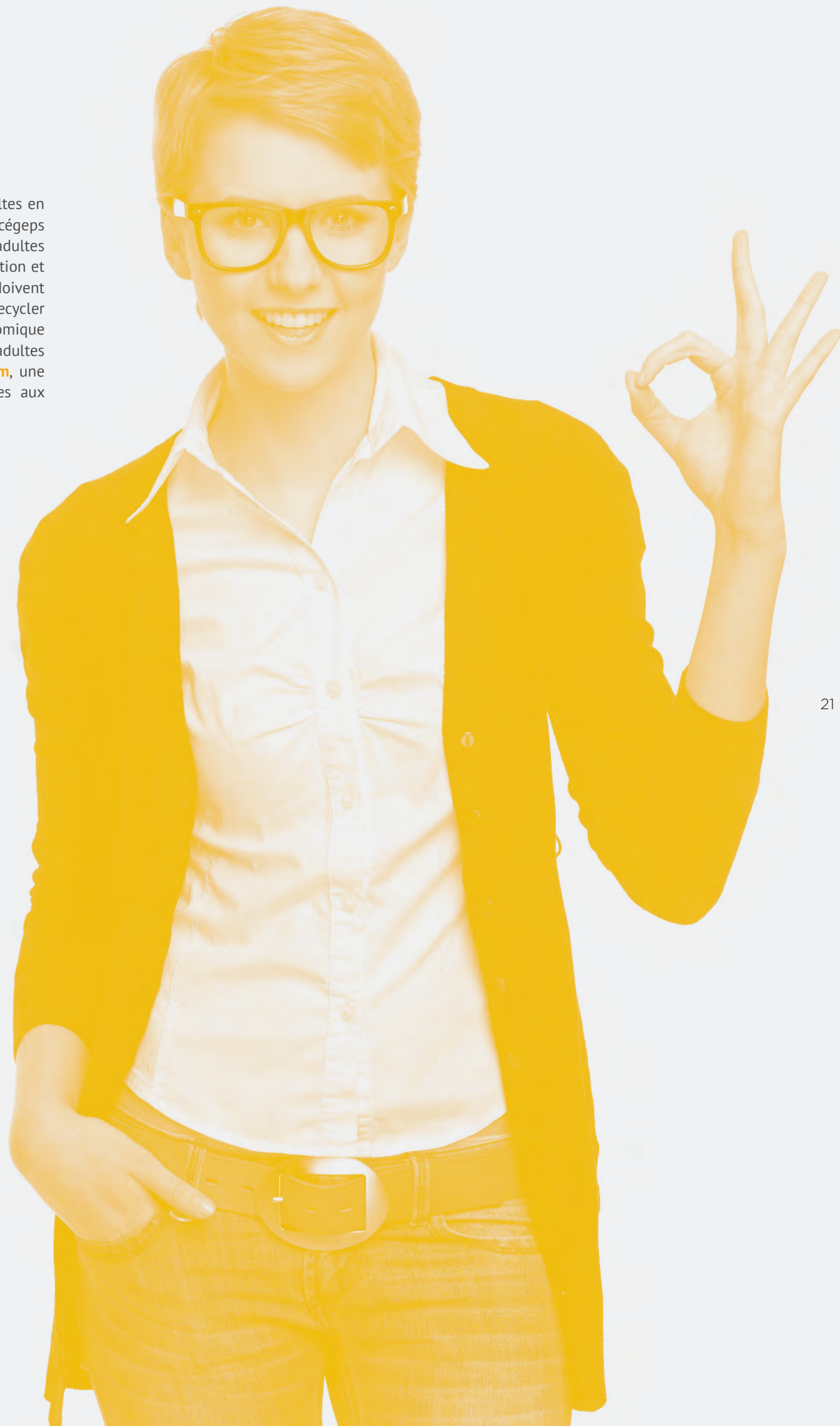
SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

- Le 28 mars 2014, à la veille de la 12^e Semaine québécoise des adultes en formation qui se déroule du 29 mars au 6 avril, la Fédération des cégeps joint sa voix à celle de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour saluer les adultes engagés dans une démarche de formation et rappeler que tous ceux et toutes celles qui souhaitent les imiter doivent pouvoir le faire. Encourager davantage d'adultes à se former, à se recycler ou à se perfectionner, c'est poser un geste pour assurer l'avenir économique du Québec. Un objectif auquel contribue la Semaine québécoise des adultes en formation de l'ICÉA tout comme le site monretouraucegep.com, une initiative des directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 cégeps du Québec.

e m

p l

o i





COMMUNAUTÉ

SE DÉPASSER POUR MIEUX RÉUSSIR

Pour les jeunes qui les fréquentent, les cégeps sont autant des lieux de formation que des milieux de vie. Parce que leurs besoins sont toujours en évolution, les collèges veillent à les outiller le mieux possible en matière de réussite, de santé et de bien-être. En 2013-2014, la Fédération des cégeps travaille notamment au lancement de la quatrième édition de Forces AVENIR au collégial, poursuit ses travaux de manière à répondre aux besoins émergents des étudiants en situation de handicap et procède à la révision complète du sondage *Aide-nous à te connaître*.

En 2013-2014 ►

FORCES AVENIR



Lauréats des « AVENIR Projet engagé » et « AVENIR Projet engagé par excellence ». Crédit photo : Forces AVENIR.

- Le 4 septembre 2013, à Québec, les douze lauréates et lauréats de la troisième édition de Forces AVENIR au collégial sont dévoilés devant quelque 400 personnes venues honorer les 21 projets et les neuf étudiantes et étudiants engagés finalistes. Animé par Stephan Bureau, ce troisième Gala Forces AVENIR au collégial est l'occasion de remettre aux lauréates et aux lauréats ainsi qu'aux finalistes des huit catégories AVENIR des bourses d'une valeur totale de 58 000 \$. Deux prix d'excellence, l'«AVENIR Étudiant engagé par excellence» et l'«AVENIR Projet engagé par excellence», accompagnés respectivement de bourses de 5000 \$ et de 15 000 \$, sont remis pour des candidatures s'étant distinguées par leur caractère remarquable, et un prix spécial, soit un stage de coopération internationale dans un pays en développement, est également offert par L'Œuvre Léger. La quatrième édition de Forces AVENIR est par ailleurs lancée dans les collèges en janvier 2014.

Le programme Forces AVENIR, dont la Fédération des cégeps est partenaire, vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui enrichissent le savoir, qui suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique. Les 48 cégeps partagent pleinement l'objectif de Forces AVENIR, puisqu'ils reconnaissent l'engagement étudiant depuis 2005 par une mention officielle au bulletin scolaire. De fait, Forces AVENIR au collégial s'inscrit dans le prolongement de la mesure de Reconnaissance de l'engagement étudiant, laquelle permet d'officialiser les actions bénévoles des cégépiens en cours d'études au moyen d'une mention au bulletin. La mention au bulletin encourage les étudiants et les étudiantes à réaliser leur plein potentiel, en plus de valoriser et de mieux faire connaître leur engagement auprès des employeurs et des universités.

LES BESOINS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- En avril 2012, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a déposé son rapport sur l'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial. La Fédération des cégeps a alors entamé une réflexion sur ce qui peut être mis en œuvre pour répondre adéquatement à l'obligation d'accommodement pour ces étudiants, tout en composant avec la réalité propre à chaque établissement et dans les limites de ses moyens. En avril 2014, la Commission adresse à la Fédération et aux cégeps une demande de suivi sur la mise en œuvre des recommandations émises dans son avis. Conséquemment, la partie fédérative du comité mixte sur les besoins émergents des étudiants en situation de handicap au collégial mis sur pied par la Fédération, aide et conseille les cégeps dans l'élaboration de leur réponse à l'avis de la CDPDJ. Elle travaille également à la réponse de la Fédération des cégeps en lien avec les recommandations qui lui ont été adressées, incluant trois recommandations plus difficilement applicables concernant le diagnostic, les conditions d'admission particulières et les standards d'évaluation. Ces travaux se poursuivront en 2014-2015 pour que soit présenté à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse un portrait fidèle de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le réseau collégial qui visent à favoriser la réussite éducative des étudiants en situation de handicap.

Par ailleurs, la Fédération des cégeps continue de participer aux travaux du comité d'orientation des centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) formé à l'automne 2013 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) à la suite d'une entente entre ce dernier et les cégeps de Sainte-Foy et du Vieux Montréal.

AIDE À LA RÉUSSITE: SONDAGE PROVINCIAL SUR LES ÉTUDIANTS DES CÉGEPS (SPEC)

- En cours d'année, la Fédération des cégeps procède à une révision complète des questionnaires *Aide-nous à te connaître 1* et *Aide-nous à te connaître 2*, dorénavant renommés *Sondage provincial sur les étudiants des cégeps 1 (SPEC 1)* et *Sondage provincial sur les étudiants des cégeps 2 (SPEC 2)*. Ces sondages sont utilisés par les collèges pour dresser le profil de la population étudiante du réseau collégial. La refonte de ces questionnaires vise principalement à s'adapter aux nouvelles réalités étudiantes et à fournir aux cégeps des outils qui les aideront à mieux connaître leurs étudiants, à les accompagner dans la poursuite de leurs études et à leur offrir les services appropriés, notamment en matière d'aide à la réussite. Parallèlement à la refonte des questionnaires, une firme privée procède à l'élaboration d'un nouveau système de gestion et de traitement des données des sondages. Ce système donnera aux collèges la chance d'avoir un accès plus convivial aux résultats des questionnaires et d'améliorer la production des rapports qui y sont associés. La nouvelle version du premier questionnaire est mise en ligne en août 2014 tandis que la nouvelle version du second questionnaire le sera en mars 2015.

LIVRE VERT SUR LES LOISIRS ET LE SPORT

- La Fédération des cégeps dépose, en septembre 2013, un avis sollicité par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre des consultations nationales sur le Livre vert en vue de l'élaboration d'une Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique. Dans son avis, favorable à l'initiative du gouvernement, la Fédération fait toutefois valoir que trois éléments majeurs pour le réseau collégial devraient être pris en compte et intégrés à la Politique: l'inclusion du segment de la population âgée de 17 à 24 ans comme cible d'action prioritaire de la nouvelle politique, au même titre que les 0 à 17 ans, et la poursuite au collégial et à l'université des actions déployées au primaire et au secondaire; la reconnaissance du rôle des établissements d'enseignement supérieur, notamment des cégeps, dans l'accessibilité au sport, au loisir et à l'activité physique, ainsi que pour la qualité et la valorisation des expériences, perçus en outre comme acteurs incontournables de la mise en œuvre de la politique; et, enfin, la préservation du réseau du sport étudiant et le respect de la pleine autonomie des établissements d'enseignement si une éventuelle révision des rôles et des responsabilités des différents acteurs du sport, du loisir et de l'activité physique était entreprise.

PRÉVENTION DU SUICIDE

- La Fédération des cégeps profite de la 24^e Semaine nationale de prévention du suicide, qui se déroule du 2 au 8 février 2014, pour rappeler toute l'importance de travailler collectivement à enrayer le suicide. La Fédération joint ainsi sa voix à celle de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), soucieuse de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé mentale chez les jeunes qui fréquentent les cégeps, les 15-24 ans étant un groupe d'âge où le suicide demeure l'une des premières causes de décès. À l'occasion de la Semaine, les collèges participent activement à la campagne nationale de sensibilisation orchestrée par l'AQPS tout en menant en parallèle plusieurs activités visant à promouvoir de saines habitudes de vie, mentales et physiques. Animation de stands de sensibilisation, réalisation d'activités de réflexion autour de la santé mentale et distribution d'épinglettes « Tu es important pour moi », symbole de la campagne nationale, donnent une idée des actions des collèges durant cette 24^e Semaine. D'autres activités sont tenues tout au long de l'année à divers moments pour rappeler l'importance de la santé mentale et de la prévention du suicide. La Fédération des cégeps profite également de la Semaine nationale de prévention du suicide pour saluer l'engagement exceptionnel des intervenants psychosociaux et de tous les autres membres du personnel des collèges qui s'investissent quotidiennement auprès des jeunes aux prises avec des difficultés et qui les aident à briser leur isolement et à retrouver le goût de vivre.

RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX (RIIPSO)

- Mis sur pied en 2009 par la Fédération des cégeps et regroupant des intervenants psychosociaux des 48 cégeps, le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) poursuit sa croissance en 2013-2014 en franchissant le cap des 270 membres. Comprenant désormais deux tables régionales – Est et Ouest – qui favorisent l'échange de bonnes pratiques et la réflexion sur divers enjeux, le RIIPSO s'impose de plus en plus comme un incontournable en matière de concertation pour les

intervenants psychosociaux. C'est dans cet esprit que se déroule, en mai 2014, la 5^e édition du Rendez-vous annuel du RIIPSO qui réunit plus de 70 participants sous le thème de *L'intervenante et l'intervenant et son système*. Durant trois jours, des ateliers de perfectionnement, des présentations de projets novateurs, des conférences et de nombreuses occasions de réseautage sont au programme de l'événement.

En outre, pour faire suite aux deux journées d'échanges sur les affaires étudiantes ayant réuni en 2013 la Commission des affaires étudiantes (CAE), le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO), le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) et le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), les quatre réseaux décident de poursuivre leurs collaborations en démarrant un nouveau chantier sur les mesures de suivi de la persévérance et de la réussite des étudiants engagés mises en place par les services aux étudiants. En 2013-2014, un comité s'affaire à réaliser une vaste étude consistant à répertorier et à diffuser les meilleures pratiques dans le réseau collégial, et à mieux évaluer l'impact de l'engagement étudiant sur la réussite éducative.

CARREFOUR DE LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL

- Le 10 avril 2014, le Carrefour de la réussite au collégial tient son 10^e colloque annuel sur le thème *Mosaïque étudiante: les défis de la diversité* où est abordée la question de la diversité croissante de la population étudiante dans les cégeps et des défis qui en découlent en matière de réussite et de persévérance scolaires. Parmi les activités de la journée, M^{me} Carole Lavallée, membre du Conseil supérieur de l'éducation et directrice des études au Cégep de Saint-Laurent, est venue exposer les liens entre la réalité des universités et celle des cégeps en matière de diversité, tandis que la table ronde *Faire face à la diversité* réunit divers acteurs des collèges chargés de mettre en relief les effets de cette nouvelle réalité sur l'offre de services pédagogiques et de services aux étudiants. Enfin, en conférence de clôture de ce 10^e colloque, l'écrivaine Kim Thuy est venue parler d'intégration culturelle et d'inclusion scolaire.

CÉGEPS EN SPECTACLE

- Le 26 avril 2014, à l'occasion de la finale nationale de la 35^e édition de *Cégeps en spectacle* qui se déroule au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, M. Marcel Côté, directeur général du collège, remet le Prix Création au nom de la Fédération des cégeps à M. Christophe Marianne du Cégep de Jonquière. Le Prix Création, soit une bourse de 1500 \$, récompense le finaliste ayant réalisé la performance la plus originale. M. Christophe Marianne, alias « Le M », a livré dans la catégorie chant-crétation une performance musicale de style rap empreinte d'émotion qui a laissé une forte impression sur le public. La qualité de ses textes, son exubérance et sa présence passionnée sur scène, ainsi que sa volonté de partager son héritage culturel de l'Île de la Réunion ont concouru à séduire les membres du jury.



Cégeps en spectacle. M. Christophe Marianne, alias « Le M », étudiant au Cégep de Jonquière, récipiendaire du Prix Création. Crédit photo : Denis Trudeau.

SCIENCE, ON TOURNE!

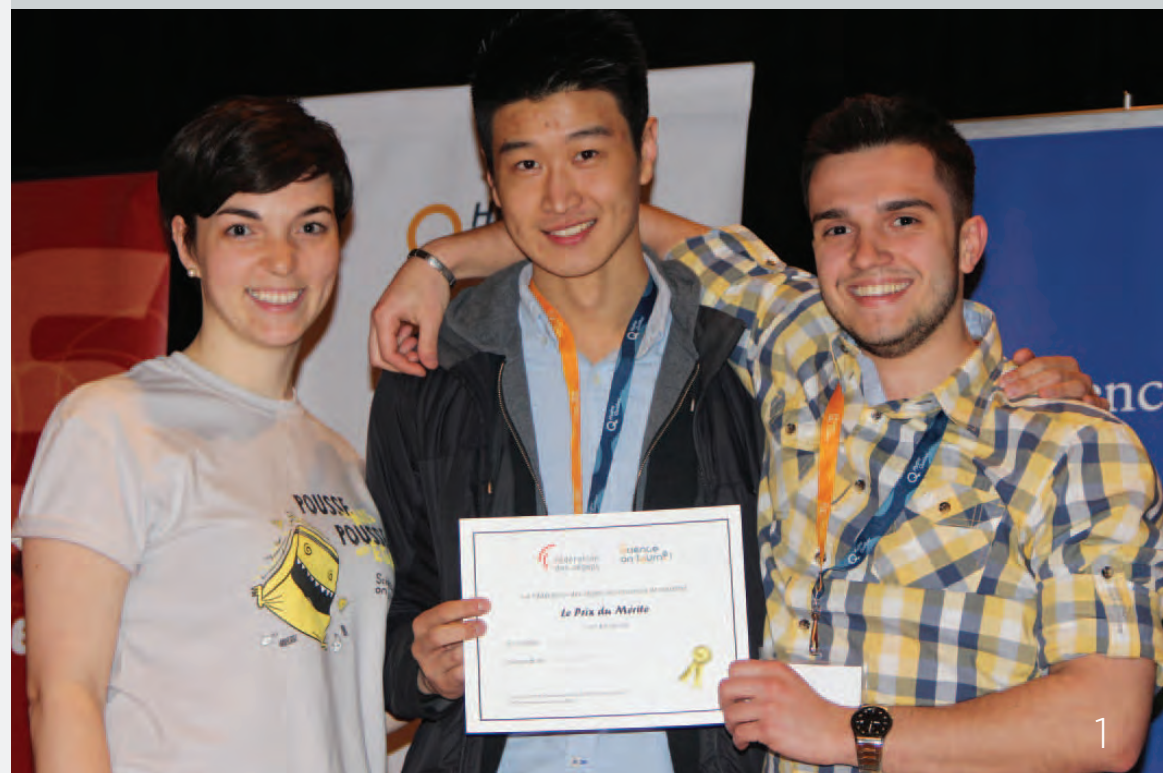
- Les 2 et 3 mai 2014 a lieu, à Vanier College, la finale nationale de la 22^e édition du concours scientifique et technique *Science, on tourne!*, qui vise à favoriser, chez les jeunes des collèges, une meilleure compréhension des divers aspects de la science et de la technologie dans une perspective plus large de développement de la culture scientifique. L'édition 2014 se déroule sous le thème Pousse mais pousse égal, où les équipes ont à construire un engin qui doit lancer un projectile le plus loin possible tout en se propulsant dans la direction opposée vers une destination précise. Au terme des deux journées de concours, la Fédération des cégeps remet le Prix du mérite à M. Keven Chan et à M. Cristian David, de Dawson College. D'une valeur de 1000 \$, le Prix du mérite récompense l'équipe s'étant le plus distinguée par sa communication orale, par la performance, l'ingéniosité et le design de son engin, ainsi que par la quantité de matériaux recyclés utilisés dans sa construction. Organisé par le Centre de démonstration en sciences physiques rattaché au Cégep Garneau, le concours scientifique *Science, on tourne!* a également comme objectif de démontrer que science et plaisir peuvent coexister.

CHAPEAU, LES FILLES!

- Le 9 juin 2014, à l'occasion du gala national de la 18^e édition du concours *Chapeau, les filles!* qui se déroule à l'Assemblée nationale, M^{me} Marie-France Bélanger, présidente du conseil d'administration de la Fédération des cégeps et directrice générale du Cégep de Sherbrooke, remet une bourse de 2000 \$ à M^{me} Sarah Cusson, étudiante en Gestion et exploitation d'entreprise agricole au Cégep régional de Lanaudière à Joliette. M^{me} Cusson a retenu l'attention du jury par sa démarche passionnée et engagée, sa réflexion, sa connaissance des enjeux liés au domaine de la gestion d'entreprises agricoles et la façon dont elle prend sa place dans un domaine à prédominance masculine. Elle propose en outre des idées originales qui servent à appuyer et à intégrer les filles dans des secteurs du marché du travail traditionnellement masculins. Ce concours, organisé conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, en collaboration avec de nombreux partenaires, représente également une belle occasion de valoriser la filière technique collégiale, qui compte 130 programmes d'études.

CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT

- Le 18 juin 2014, dans le cadre du 16^e gala des Grands Prix Desjardins du *Concours québécois en entrepreneuriat*, la Fédération des cégeps décerne des Grands Prix à deux équipes d'étudiantes et d'étudiants du Cégep de Saint-Jérôme, lesquels remportent respectivement les honneurs dans les catégories « collégial individuel et petit groupe » et « collégial collectif ». Le premier de ces prix est remis à un groupe d'étudiants du Cégep de Saint-Jérôme qui a réussi l'organisation d'un souper-conférence avec M^{me} Danièle Henkel, faisant alors ressortir le parcours de la conférencière en tant que femme d'affaires et l'importance de croire en la relève entrepreneuriale. Le second prix est, quant à lui, décerné à un collectif d'étudiants du même collège, et vient récompenser un projet de solidarité internationale qui a donné lieu au développement touristique du petit village de Los Bueyes en République Dominicaine. Pour une 16^e année d'affilée, le *Concours québécois en entrepreneuriat* vise à développer la culture entrepreneuriale au Québec par le déploiement et la reconnaissance de nouvelles entreprises et de projets entrepreneuriaux en milieux scolaires et communautaires.



1



2

- Concours Science, on tourne!* M^{me} Roxanne Dumas-Noël, conseillère en communication, Fédération des cégeps, M. Keven Chan et M. Cristian David, récipiendaires du Prix du Mérite, Dawson College.
Crédit photo : *Science, on tourne!*
- Prix national du Concours québécois en entrepreneuriat*, catégorie collégial individuel et petit groupe. M^{me} Judith Laurier, directrice des communications de la Fédération des cégeps, avec les lauréats, M. Philippe Gendron, M^{me} Jacinthe Éthier-Proulx, M. Simon Goulet, du Cégep de Saint-Jérôme et M. Pierre Touzel, directeur général de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec.
Crédit photo : Louise Leblanc et Gilles Fréchette.

LE CÉGEP, MOTEUR DE RECHERCHE

Depuis bientôt 50 ans, les cégeps réalisent des activités de recherche dans des champs d'applications multiples et variés qui contribuent au développement du savoir et à l'avancement des connaissances. En 2013-2014, la Fédération des cégeps suit notamment l'implantation de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation et parraine un nouveau prix de l'Association francophone pour le savoir soulignant l'apport de la recherche au collégial.

En 2013-2014 ►

POLITIQUE NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 2014-2019 (PNRI)

- À l'automne 2013, à l'issue du processus de consultation auquel la Fédération des cégeps a participé – entre autres par le dépôt d'un mémoire et une présentation aux Assises nationales de la recherche et de l'innovation en avril 2013 –, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) dévoile la Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019 (PNRI). Le 16 octobre 2013, dans une réaction préliminaire à sa publication, la Fédération des cégeps accueille favorablement plusieurs mesures d'aide à la recherche contenues dans la nouvelle Politique. La Fédération salue notamment la bonification de plusieurs enveloppes budgétaires, incluant celle du Fonds de recherche du Québec et celle du Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) ainsi que la création de nouvelles chaires de recherche. Cependant, elle déplore dans la Politique l'absence de soutien pour une structure collégiale centralisée d'aide à la recherche. La Fédération avait en effet demandé que soient reconnus et soutenus les coûts organisationnels de la recherche, dont les services professionnels aux chercheurs pour la préparation et le suivi des demandes de subvention.

La PNRI prévoit également la majoration du financement de base accordé aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), une bonification au rendement de même que la création de nouveaux centres dans des régions moins bien desservies, reconnaissant ainsi l'effet de levier qu'exercent les CCTT en région.

Toutefois, à la suite des élections d'avril 2014, le financement des CCTT n'a pas été majoré par le gouvernement nouvellement élu, qui l'a même, au contraire, ponctionné. Le projet de création de nouveaux CCTT en région était quant à lui en « voie d'analyse » par le nouveau gouvernement au moment de l'étude des crédits au début de l'été 2014.

PRIX ACFAS — RECHERCHE AU COLLÉGIAL

- En août 2013, la Fédération des cégeps conclut une entente de partenariat avec l'Association francophone pour le savoir (Acfas) afin de créer le Prix Acfas — Recherche au collégial, lequel vient souligner la qualité des activités de recherche d'une personne du réseau collégial. Parrainé par la Fédération des cégeps et l'Association des collèges privés du Québec, ce nouveau prix sera remis chaque année entre deux groupes de disciplines selon un principe d'alternance : les lauréats de cette distinction seront issus soit du domaine des sciences sociales et humaines, soit de celui des sciences de la nature, sciences médicales, génie et mathématiques. Le premier appel de candidatures est lancé auprès des chercheurs en sciences sociales et humaines des collèges au printemps 2014, en marge du 82^e congrès de l'Acfas, où par ailleurs cinq colloques organisés par des cégeps mettent en lumière divers aspects de la recherche collégiale dans un large éventail de champs disciplinaires et de domaines d'application. Le tout premier Prix Acfas — Recherche au collégial sera remis à l'occasion du Gala de l'Acfas, le 22 octobre 2014.

PRIX DU FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC — NATURE ET TECHNOLOGIES (FRQNT) POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

- La Fédération des cégeps participe également cette année à l'élaboration et à la mise en œuvre du Prix du Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies (FRQNT) pour la recherche au collégial, lequel vise à récompenser la contribution exceptionnelle d'un chercheur du réseau collégial à l'avancement des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques et du génie, ainsi qu'à reconnaître ses réalisations et leurs retombées pour le Québec. Ce prix biennal d'excellence de la recherche collégiale sera décerné en alternance avec le Prix Acfas — Recherche au collégial dans le domaine des sciences de la nature, sciences médicales, génie et mathématiques. Le 10 mars 2014, lors de la Journée annuelle de la recherche du FRQNT, le premier Prix du Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies pour la recherche au collégial est attribué conjointement à M. Martin Aubé, enseignant au département de physique du Cégep de Sherbrooke, et à M. Olivier Vermeersch, titulaire de la Chaire Textiles techniques innovants du Groupe CTT du Cégep de Saint-Hyacinthe.

PRIX ACFAS Recherche au collégial

[PREMIÈRE ÉDITION]

CONSULTATION SUR LES SCIENCES, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

- Le 28 janvier 2014, à l'invitation de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), la Fédération des cégeps dépose un avis dans le cadre de la consultation menée par le gouvernement du Canada en matière de sciences, de technologie et d'innovation (S-T-I). Dans son avis, la Fédération répond essentiellement à trois questions posées par le gouvernement fédéral. À la première de ces questions, qui vise à connaître les mesures qui devraient être prises pour améliorer « la mobilisation des connaissances et de la technologie » des collèges vers le secteur privé, la Fédération indique que l'on devrait soutenir financièrement les entreprises québécoises de telle sorte qu'elles accueillent un plus grand nombre de stagiaires du collégial, notamment par la création d'un fonds spécifique. À la seconde question, en lien avec les moyens à mettre en œuvre pour que le Canada puisse continuer à former, attirer et conserver les chercheurs les plus talentueux au monde, la Fédération affirme en substance que les enseignants de cégep devraient pouvoir disposer du même accès aux fonds subventionnaires fédéraux qu'ont les chercheurs universitaires, et que les programmes subventionnaires doivent ajuster leurs critères d'admissibilité pour tenir compte de la réalité des chercheurs du collégial. Enfin, en réponse à la troisième et dernière question, par laquelle le gouvernement fédéral cherche à savoir si ses programmes sont conçus de manière à « appuyer de la meilleure façon l'excellence en recherche », la Fédération déplore que les collèges n'aient pas accès à la totalité du financement pour les frais indirects de la recherche, étant donné que le Programme d'innovation dans les collèges et les communautés (ICC) dont ils sont tributaires dans leurs projets de partenariats avec l'industrie est exclu du Programme des coûts indirects (PCI). La Fédération des cégeps demande par conséquent que le Programme ICC devienne admissible au Programme des coûts indirects.

possibilités

UN SOUCI CONSTANT

Les difficultés de gestion qu'occasionne la succession des périodes de compression et de réinvestissement dans le réseau collégial public continuent d'être un enjeu majeur pour la Fédération des cégeps. Pour être en mesure de répondre aux besoins accrus et diversifiés des étudiants dans toutes les régions du Québec, les cégeps doivent pouvoir s'appuyer sur un modèle de financement stable leur permettant de planifier efficacement et à plus long terme leurs activités.

En 2013-2014 ►

- Le 12 mars 2014, alors que viennent d'être déclenchées des élections générales provinciales, la Fédération des cégeps exprime ses attentes à l'ensemble des partis politiques engagés dans la course pour former le prochain gouvernement. Parmi ces attentes figurent en priorité la vitalité des cégeps dans toutes les régions du Québec, la stabilité financière du réseau collégial public et le financement de la formation continue. La Fédération rappelle notamment qu'entre 2011 et 2014, les cégeps ont essuyé coup sur coup quatre compressions budgétaires qui ont affecté les services directement offerts aux étudiants. Elle indique que, pour éviter les interruptions de services et pour faire en sorte de préserver la qualité de ceux-ci, le prochain gouvernement du Québec devra accorder aux cégeps une meilleure stabilité financière, par exemple sur un horizon de cinq ans.
- C'est à l'enseigne de la rigueur financière et de l'objectif du retour à l'équilibre budgétaire dès 2015-2016 que le nouveau gouvernement du Québec entre en fonction en avril 2014. Dans ce contexte, le président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Jean Beauchesne, rencontre la sous-ministre à l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, M^{me} Lise Verreault, puis le nouveau ministre en titre, M. Yves Bolduc. Ces rencontres offrent à la Fédération des cégeps la possibilité de sensibiliser le nouveau gouvernement aux enjeux du réseau collégial public et de proposer un certain nombre de solutions alternatives aux coupes draconiennes s'annonçant pour le réseau collégial public.



- Le 4 juin 2014, la Fédération des cégeps réagit au dépôt du Budget du Québec 2014-2015 du nouveau gouvernement en déplorant que les collèges aient à subir une nouvelle compression budgétaire, tout en étant consciente des efforts à faire dans le contexte actuel des finances publiques. Cette compression récurrente, de l'ordre de 20 millions de dollars, s'ajoute aux quatre compressions précédentes imposées aux cégeps au cours des trois dernières années. La Fédération formule également à cette occasion ses inquiétudes quant à la remise en question des engagements pris par le précédent gouvernement concernant la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) et les suites à donner au Sommet sur l'enseignement supérieur. Elle appréhende en outre le gel des effectifs qui serait intégré dans un projet de loi visant l'ensemble des organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. De plus, alors que la Fédération des cégeps désirait pouvoir répondre davantage aux étudiants ayant des besoins particuliers, assurer la pérennité des programmes de formation en région et voir rétabli le Programme de l'internationalisation de l'éducation québécoise, le budget ne fait nulle mention de ces points.

En ce qui a trait à la hauteur de la compression pour l'année 2014-2015, de nombreux échanges, travaux et représentations du président-directeur général de la Fédération auprès du ministre et de la sous-ministre permettent d'abaisser la cible de la compression initiale, laquelle est passée de plus de 40 M\$ avant le dépôt du budget à 21,9 M\$ au cours de l'été 2014. Malgré tout, le montant de la compression de 16,5 M\$ subie en 2013-2014 a pu être réintroduit dans la base de financement du Budget du Québec 2014-2015, confirmant l'aspect non récurrent de cette dernière compression budgétaire.

- Par ailleurs, en 2013-2014, la Fédération des cégeps poursuit ses travaux dans le dossier du financement de la formation continue, notamment par l'intermédiaire d'un comité de travail qui a pour mandat de présenter des propositions visant la fusion des enveloppes budgétaires ainsi qu'une révision en profondeur des mécanismes d'utilisation et de répartition des sommes allouées. En février 2014, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), qui avait ouvert un chantier sur cet enjeu à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur, dépose pour consultation un projet de modèle de financement de la formation continue qui repose sur sept conditions et dix-sept recommandations. Celui-ci est alors examiné par différentes instances fédératives.

En mai 2014, la Fédération des cégeps présente les résultats de ses travaux et formule ses attentes auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) quant à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de financement de la formation continue. Non seulement les cégeps doivent-ils pouvoir répondre à un plus grand nombre de demandes de formation, mais des paramètres de financement spécifiques doivent être établis de manière à ce que l'offre de formation continue demeure accessible, diversifiée et en adéquation avec les besoins du marché du travail sur l'ensemble du territoire, et à ce qu'une meilleure planification de cette offre soit possible. La Fédération fait également part au MESRS de sa volonté de poursuivre les travaux sur une base conjointe plutôt que consultative afin de parvenir à l'élaboration d'un modèle de financement adapté aux besoins actuels de formation de la main-d'œuvre. Considérant que ce nouveau modèle ne pourrait être mis en place qu'en 2015-2016, la Fédération réitère au ministère la nécessité de procéder à la fusion des enveloppes budgétaires dès 2014-2015 pour en optimiser la gestion.

- Enfin, en 2013-2014, le financement des constituantes, des campus et des centres d'études collégiales fait l'objet d'analyses et mène au dépôt d'un rapport d'un consultant. À la suite de ces travaux, les discussions se poursuivent en cours d'année au sein des instances de la Fédération, et un consensus peut être dégagé quant à des modifications qui pourraient être apportées afin de rendre plus équitable le mode de financement des cégeps qui comportent des constituantes, des campus ou des centres d'études collégiales.

autres dossiers

En 2013-2014 ►

CAMPAGNE ÉLECTORALE, NOUVEAU GOUVERNEMENT ET NOUVEAU MINISTÈRE

- En 2013-2014, les activités de la Fédération des cégeps se déroulent dans un contexte de mouvance politique. Au début du mois de mars 2014, le gouvernement péquiste déclenche des élections générales dont le scrutin doit se tenir le 7 avril 2014. En cours de campagne électorale, la Fédération des cégeps formule ses attentes auprès des différents partis politiques dans l'espoir que ceux-ci prennent des engagements fermes quant aux enjeux du réseau collégial public. Le 7 avril, le Parti libéral forme le nouveau gouvernement majoritaire du Québec et annonce, peu de temps après son élection, la substitution du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) qui avait été créé à peine un an et demi plus tôt par le gouvernement précédent. Le 23 avril 2014, la Fédération des cégeps salue la nomination de M. Yves Bolduc à la tête de ce nouveau ministère, fonction qu'il partage avec celle de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). La Fédération fait part au nouveau ministre des enjeux du réseau collégial qui devraient retenir en priorité son attention, au sein desquels figurent notamment la nécessité d'assurer la vitalité des cégeps dans toutes les régions du Québec et celle d'assurer la stabilité financière du réseau collégial public, déjà soumis à maintes compressions budgétaires successives au fil des années. La Fédération enjoint également le ministre Bolduc de poursuivre les travaux du chantier sur l'offre de formation collégiale mis sur pied dans les suites du Sommet sur l'enseignement et de prendre sérieusement en compte les recommandations du rapport d'étape déposé par le président de ce chantier en février 2014.

CHARTRE DES VALEURS

- À l'automne 2013, le gouvernement du Québec procède à une consultation parlementaire au sujet du projet de loi n° 60, *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*. À la suite de la consultation de son conseil d'administration et de ses membres, la Fédération des cégeps décide de ne pas prendre position et laisse le soin aux cégeps qui désirent le faire de déposer un mémoire ou de faire valoir leur opinion à travers une résolution de leur propre conseil d'administration. Par ailleurs, la Fédération mandate l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) pour sonder l'opinion des étudiants des cégeps sur le sujet. Le rapport intitulé *Perceptions des étudiants des collèges relatives à l'impact potentiel du projet de loi n° 60 sur leur cheminement scolaire et professionnel* remis à la Fédération des cégeps n'a pas permis de dégager de tendances, les divergences d'opinions étant trop grandes et les réalités locales ou régionales de chacun étant trop différentes.

COURS D'HISTOIRE OBLIGATOIRE

- Le projet de modification du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) introduisant à l'article 7 un nouveau cours obligatoire dans la formation générale commune « histoire du Québec » nécessite plusieurs représentations de la Fédération des cégeps auprès des médias et du gouvernement du Québec. En mars 2014, la Fédération produit un avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, qui recommande au gouvernement péquiste de surseoir à la modification proposée et de procéder plutôt à la mise en place du nouveau programme d'histoire au secondaire et à son évaluation éventuelle avant d'envisager un nouveau cours d'histoire obligatoire au collégial. Avant de proposer une telle modification, la Fédération croit qu'il est nécessaire de mener une réflexion globale et approfondie sur la manière dont la formation générale pourrait évoluer en réponse aux besoins des étudiants et de la société. À la suite des élections au printemps 2014, le nouveau gouvernement a rapidement mis en veilleuse le projet d'implantation d'un nouveau cours d'histoire obligatoire au collégial, à la satisfaction de la Fédération. Le projet de réforme de l'enseignement de l'histoire au secondaire a été maintenu et devrait être mis en œuvre en septembre 2015.

ASSURANCE QUALITÉ

- Dans les suites des discussions survenues en 2012-2013 entre la Fédération des cégeps et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) sur la redéfinition de l'assurance-qualité dans les collèges, le comité de liaison CEEC-collèges poursuit ses échanges en 2013-2014 et permet aux représentants des cégeps d'exprimer leurs préoccupations en cours de processus. La phase de validation du nouveau modèle d'assurance qualité, qui s'est déroulée en cours d'année dans quatre collèges – trois publics et un privé subventionné –, fera par ailleurs l'objet d'un bilan présenté au comité de liaison et à différentes instances de la Fédération à l'automne 2014.

CAMPAGNE DE POSITIONNEMENT

- En 2013-2014, la Fédération des cégeps travaille à une campagne de positionnement du réseau collégial public qui sert à mettre en lumière la contribution des cégeps à l'essor du Québec d'aujourd'hui et de demain. En collaboration avec l'agence publicitaire Absolu et avec l'appui des directions générales des 48 collèges publics du réseau, la Fédération œuvre à l'élaboration de messages, rassemblés sous la signature « CÉGEP », dans le but d'informer la population québécoise sur les multiples atouts du réseau des cégeps. À compter de l'automne 2014, la campagne se déploiera notamment sous la forme de bannières extérieures affichées sur la façade de cégeps, à la télévision, dans certaines publications imprimées ainsi que sur le web. Un microsite, lecegep.com, sera également mis en ligne en lien avec les 48 cégeps du réseau collégial public. Cette campagne multiplateforme évoluera sur une période de trois ans, pour culminer en 2017 à l'occasion du 50^e anniversaire de la création des cégeps.



PORTAIL EMPLOI CÉGEP

- La campagne de promotion du portail de recrutement emploicegep.qc.ca, lancée en mai 2013 à l'intention des personnes qui cherchent un emploi dans le réseau collégial public québécois, se poursuit en 2013-2014. Ce site Internet centralisé, qui présente l'ensemble des emplois disponibles dans l'un ou l'autre des 48 cégeps du Québec, offre des outils facilitant la recherche d'emploi, comme un formulaire pour postuler en ligne, de même qu'un calendrier des activités liées à l'embauche dans les collèges. Les chercheurs d'emploi peuvent aussi se tenir au courant des nouveaux postes disponibles sur la page Facebook, sur la page LinkedIn et sur le compte Twitter du nouveau portail. Des capsules vidéo qui mettent en scène des personnes travaillant dans les collèges viendront également enrichir ce dernier au cours de l'automne 2014.

CÉGEP INTERNATIONAL www.cegepint.ca

Fondé en 1993 par quatre collèges publics, Cégep international est l'organisme de promotion des collèges sur le plan international. Il soutient ses membres dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies d'internationalisation tout en contribuant au rayonnement national et international du réseau collégial. Cégep international s'emploie également à faciliter la venue d'étudiants internationaux au Québec et l'organisation de stages à l'étranger pour les étudiants du collégial, ainsi qu'à favoriser la mobilité enseignante.

La majorité des collèges ont aujourd'hui intégré l'internationalisation au sein même de leur planification stratégique et de leur projet éducatif. Réunis en assemblée générale, les membres de Cégep international ont convenu que les activités internationales devaient être intégrées à la mission de la Fédération des cégeps.

À compter du 1^{er} juillet 2014, Cégep international est officiellement intégré à la Fédération des cégeps, qui compte désormais une nouvelle direction, la Direction des affaires internationales.

CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS www.ccsr.qc.ca

Au service des collègues

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) est une corporation sans but lucratif créée par les collèges pour relever les défis importants de gestion et mettre en commun des services afin de réaliser des économies significatives. Le CCSR doit autofinancer ses activités et réinvestir les bénéfices qu'il en retire en développant des projets qui répondent aux besoins de sa clientèle.

La force du regroupement et l'expertise partagée

- **Achats regroupés**: favoriser le regroupement de collèges pour l'achat de produits et de services afin de réaliser des économies d'échelle.
- **Services aux bibliothèques**: négocier des ententes pour l'accès aux bases de données, offrir un système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) et coordonner la communauté des utilisateurs du SIGB.
- **Mutuelle de prévention**: regrouper les collèges en mutuelle de prévention et offrir aux membres des services en santé et sécurité.
- **Perfectionnement**: proposer des activités de perfectionnement collectif ou de formation sur mesure dans les divers domaines de la gestion.
- **Services-conseils**: offrir aux cégeps des ressources expertes pour les accompagner dans la recherche de solutions à leurs problématiques organisationnelles.

RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC www.riasq.qc.ca

Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) est une corporation à but non lucratif qui œuvre au développement d'activités éducatives de loisir culturel pour les étudiants du milieu collégial. Regroupant la grande majorité des services d'animation culturelle des collèges, des centres d'études et

des campus du Québec, publics et privés, le RIASQ produit annuellement les événements intercollégiaux qui occupent le calendrier culturel québécois d'octobre à mai: *Cégeps en spectacle*, *l'Intercollégial de danse*, *l'Intercollégial de théâtre*, le *Circuit d'improvisation du RIASQ*, le *Concours intercollégial d'écriture dramatique l'Égrégore* et *l'Intercollégial d'arts visuels*. Le RIASQ soutient également huit autres événements culturels intercollégiaux, soit l'événement performatif *Action/Réaction*, le *Concours intercollégial de sculpture sur neige*, le *Marathon d'écriture intercollégial*, le concours de courts métrages *De l'âme à l'écran*, *CégepBD*, *l'Intercollégial de philosophie*, le recueil intercollégial de poésie *Pour l'instant* et le concours littéraire *Critère*.

RÉSEAU TRANS-TECH www.reseau transtech.qc.ca

Le Réseau Trans-tech regroupe les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) associés aux cégeps et aux collèges du Québec. Les CCTT ont pour mission d'accompagner les PME et les organismes dans l'innovation par du soutien technique, du développement technologique et de recherche appliquée, de l'information et de la formation. Le Réseau Trans-tech peut aussi compter sur des centres spécialisés dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN). Ils ont pour but le développement social et sont des lieux de recherche interdisciplinaire appliquée. Le Réseau Trans-tech compte ainsi plus de 1000 experts techniques et scientifiques dans ses 49 centres, dans toutes les régions du Québec. Le Réseau Trans-tech a comme objectif de concerner l'action des CCTT, de faciliter l'accès à leurs services pour les entreprises et les organismes ainsi que de soutenir les collaborations entre les CCTT et les autres acteurs de l'innovation.





COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE

CARREFOUR DE LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL

www.fedecegeps.qc.ca

Le Carrefour de la réussite au collégial soutient les collèges dans la mise en œuvre de leur plan institutionnel de réussite. Il contribue à l'évolution de la réflexion en matière de réussite, de persévérance et de diplomation et au développement de l'expertise et des connaissances dans ce domaine. Il élabore et diffuse des outils, favorise les échanges et participe à la mise en place de stratégies d'entraide dans l'ensemble des collèges.

REGROUPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES COLLÉGIALES DU QUÉBEC (REBICQ)

www.rebicq.ca

Le Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ) est composé des professionnels des bibliothèques, soit de bibliothécaires et de spécialistes en moyens techniques d'enseignement provenant de collèges publics et de collèges privés subventionnés. Il a pour mission de soutenir la mise en commun et le développement des expertises, des outils et des pratiques documentaires des bibliothèques collégiales.

RÉSEAU DES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES TIC (REPTIC)

www.reptic.qc.ca

Le Réseau des répondantes et répondants TIC (REPTIC) regroupe les conseillères et conseillers pédagogiques responsables de l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les cégeps et les collèges du Québec. Ils interviennent auprès du personnel enseignant de leur établissement pour soutenir l'intégration pédagogique des TIC. Ils voient aussi à ce que les ressources des partenaires TIC aient des retombées concrètes dans leur milieu.

RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX (RIIPSO)

www.riipso.qc.ca

Le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) regroupe près de 280 membres – psychologues, travailleurs sociaux, conseillers en orientation, orthopédagogues, psychoéducateurs, sexologues, éducateurs spécialisés, techniciens en travail social, intervenants de milieu et autres – qui interviennent directement auprès des étudiants des collèges aux prises avec une problématique de santé mentale ou d'ordre psychosocial ou encore vivant une détresse psychologique.





STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

PRÉSIDENT

M. François Dornier
Directeur général
Cégep de Thetford
Remplacé en mai 2014 par
M^{me} Marie-France Bélanger
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

VICE-PRÉSIDENT

M. Paul St-Onge
Président du conseil d'administration
Cégep Édouard-Montpetit

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS

M. Jean Beauchesne

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES

M. Mario Landry
Directeur général
Cégep Beauce-Appalaches

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE L'ESTRIE

M^{me} Marie-France Bélanger
(présidente du C.A. depuis
mai 2014) Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA CÔTE-NORD

M. Donald Bherer
Directeur général
Cégep de Sept-Îles

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

M^{me} Murielle Lanciault
Directrice générale
Cégep du Vieux Montréal

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DES RÉGIONS LAVAL, LAURENTIDES, LANAUDIÈRE

M^{me} Denyse Blanchet
Directrice générale
Collège Montmorency
Remplacée en octobre 2013 par
M^{me} Francine Paquette
Directrice générale
Cégep de Saint-Jérôme

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

M^{me} Louise Brunet
Directrice générale
Heritage College
Remplacée en octobre 2013 par
M. Frédéric Poulin
Directeur général
Cégep de l'Outaouais

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

M^{me} Chantal Denis
Directrice générale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

REPRÉSENTATION DES COLLÈGES ANGLOPHONES

M. Richard Filion
Directeur général
Dawson College

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DES RÉGIONS MAURICIE ET CENTRE- DU-QUÉBEC

M. André Gingras
Directeur général
Collège Shawinigan

REPRÉSENTATION RÉGIONALE DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. Daniel Marcotte
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Remplacé en octobre 2013 par
M. Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

M^{me} Carole Lavoie
Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy
Remplacée en octobre 2013 par
M. Louis Grou
Directeur général
Cégep Limoilou

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU BAS-SAINT- LAURENT, GASPÉSIE ET LES ÎLES

M. Claude Roy
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup
Remplacé en octobre 2013 par
M. Claude Harvey
Directeur général
Cégep de La Pocatière

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU SAGUENAY— LAC-SAINT-JEAN

M^{me} Ginette Sirois
Directrice générale
Cégep de Chicoutimi
Remplacée en octobre 2013 par
M. Louis Lefebvre
Directeur général
Cégep de Saint-Félicien

REPRÉSENTATION DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Michel Hamelin
Président du conseil
d'administration
Collège de Bois-de-Boulogne
Remplacé en octobre 2013 par
M. Jean Poitras
Président du conseil d'administration
Collège Lionel-Groulx

FORUM DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTRICES GÉNÉRALES

PRÉSIDENT

M. François Dornier
Directeur général
Cégep de Thetford
Remplacé en mai 2014 par
M^{me} Marie-France Bélanger
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

FORUM DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Paul St-Onge
Président du conseil d'administration
Cégep Édouard-Montpetit

VICE-PRÉSIDENT

M. Michel Hamelin
Président du conseil d'administration
Collège de Bois-de-Boulogne
Remplacé en octobre 2013 par
M. Jean Poitras
Président du conseil d'administration
Collège Lionel-Groulx

COMMISSIONS PERMANENTES

*Les cadres et les hors cadres des
collèges sont regroupés au sein de
la Fédération des cégeps en cinq
commissions qui mènent des travaux
d'analyse et conseillent l'assemblée
générale.*

COMMISSION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES (CAP)

PRÉSIDENT

M. Gilles Lapointe
Directeur des études
Cégep de Saint-Félicien

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (CAE)

PRÉSIDENT

M. Alain Lamarre
Directeur des services aux étudiants
Cégep du Vieux Montréal

COMMISSION DES AFFAIRES DE LA FORMATION CONTINUE (CAFC)

PRÉSIDENTE

M^{me} Éléna Galarneau
Directrice du Service de la
formation continue
Collège de Maisonneuve
Remplacée en juin 2014 par
M. Paul Thériault
Directeur de la formation continue
Cégep de Sainte-Foy

COMMISSION DES AFFAIRES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (CAMAF)

PRÉSIDENTE

M^{me} Diane Dumas
Directrice des ressources financières
Cégep de Sorel-Tracy
Remplacée en juin 2014 par
M. Raymond Fortin
Directeur des services administratifs
Cégep Beauce-Appalaches

COMMISSION DES AFFAIRES DE RELATIONS DU TRAVAIL ET DE RESSOURCES HUMAINES (CARTRH)

PRÉSIDENT

M. Yvan O'Connor
Secrétaire général et directeur
des ressources humaines et des
affaires corporatives
Cégep André-Laurendeau
Remplacé en juin 2014 par
M. René Corriveau
Directeur des ressources humaines
Cégep Édouard-Montpetit

PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE

Jean Beauchesne

Président-directeur général

Brigitte Giroux

Directrice adjointe à la
présidence-direction générale

Céline Desjardins

Conseillère en recherche
et développement

Séverine Pugens

Adjointe de direction

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Judith Laurier

Directrice

Isabelle Drapeau

Technicienne en information

Roxane Dumas-Noël

Conseillère en communication

Mathieu St-Onge

Conseiller en communication

Christian Van Nuffel

Conseiller en communication

DIRECTION DES AFFAIRES ÉDUCATIVES ET DE LA RECHERCHE

Viviane Fiedos

Directrice

Audrey Bigras

Conseillère en recherche et
en développement

Viviane Brouillard

Technicienne en administration

Johanne Desmarais

Technicienne en administration

Amélie Gagnon

Agente administrative

Mariane Houle

Technicienne en administration

Lorrie Jean-Louis

Animatrice du Regroupement
des bibliothèques collégiales
du Québec (REBICO)

Hélène Jean-Venturoli

Conseillère en recherche et
en développement

Isabelle Laurent

Coordonnatrice de la Commission
des affaires de la formation
continue (CAFC)

Nicole Perreault

Animatrice du Réseau des
répondantes et répondants TIC
(REPTIC)

Julien Rondeau

Technicien en recherche

Louise Samoiette

Agente administrative

Micheline St-Pierre

Conseillère pour le réseau des
services aux entreprises (SAE)

Martin Strauss

Coordonnateur de la Commission
des affaires étudiantes (CAE)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Brigitte Langelier

Directrice

Diane Brien

Conseillère

Marie-Noël Desharnais

Conseillère en développement de la
gestion des ressources humaines

Isabelle Fournier-Paradis

Technicienne – Évaluation
de la scolarité

Diane Girouard

Technicienne – Évaluation
de la scolarité

Martine Lemire

Conseillère

Lucie Massé

Conseillère – Évaluation
de la scolarité

Chantal Séguin

Technicienne – Évaluation
de la scolarité

Linda Serret

Agente administrative

Marine Sibileau

Technicienne en administration

Katryne Tessier

Conseillère

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Martin Brazeau

Directeur

Michel Allard

Technicien en informatique

Frédéric Bataille

Analyste – comptabilité et finances

Kevin Chaput

(en remplacement de
Marie-Hélène Le Rossignol)
Analyste économique et financier

France Charette

Agente administrative

François Hart

Technicien en informatique

Sylvie Lanteigne

Agente administrative

Johanne Lord

Agente de gestion financière

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Henrik Ellefsen, B. A., LL. B.

Directeur

Nathalie Aubé

Technicienne juridique

Nancy Bergeron, B. A., LL. B.

Avocate

Valérie Biron, LL. B.

Avocate

Isabelle Chvatal, LL. B., LL. M.

Avocate

Geneviève Drapeau, LL. L.

Avocate

Bernard Dufour, B. A., LL. B.

Avocat

Amélie Fasulo

Adjointe juridique

Martine Larouche

(en remplacement de
Jacynthe L'Hostie)
Technicienne juridique

Valérie Lebel

Adjointe juridique

Marie-Hélène Marchand, LL. B.

Avocate

Jesse Scardère

Technicien juridique

Nathalie Trudel

Attachée d'administration

Marie-Christine Tremblay,

LL. B., D.E.S.S.
Avocate

CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR)

DIRECTION GÉNÉRALE

Martine Chevalier

Directrice générale

Élise Corbeil

Agente administrative

Danielle Lavoie

Conseillère en communication

Louise Lessard

Chargée de projets spéciaux

SERVICE DES ACHATS REGROUPÉS (SAR)

Serge Tardif

Coordonnateur du Service des
achats regroupés

Sylvie Beaudet

Technicienne en approvisionnement

Nathalie Bilodeau

Agente administrative

SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Anthony Laquerre

Coordonnateur des technologies
de l'information et des services
aux bibliothèques

Marjorie Barry-Vila

Technicienne en documentation

Cynthia Paquette

Technicienne en administration

Chantal Charbonneau

Conseillère en gestion de contrats

David Delisle

Technicien en gestion de contrats

Sylvie Dion

Conseillère en gestion de contrats

Martine Pépin

Conseillère en gestion de contrats

SERVICES PROFESSIONNELS

Catherine Parent

Coordonnatrice des Services
professionnels

Catherine Dufort

Responsable du perfectionnement
et des services-conseils

Olivia Weyland

Technicienne en administration

CÉGEP INTERNATIONAL

Sylvie Thériault

Directrice générale

Nathalie Dubois

Responsable recrutement et mobilité

Laetitia Le Fournis

Technicienne en administration

Anne-Marie Lemay

Responsable de la mobilité
internationale

Annie Tremblay

Agente principale



48
cégeps
partout au
Québec



EN 2013-2014, LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS SIÈGE À DIVERS ORGANISMES OU EN EST MEMBRE ►

- Association francophone pour le savoir (Acfas)
- Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)
- Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)
- Collèges et instituts Canada (CIC)
anciennement Association des collèges communautaires du Canada (ACCC)
- Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- Concours québécois en entrepreneuriat
- Conférence nord-américaine sur l'enseignement supérieur (CONAHEC)
- Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
- L'université à distance de l'Université du Québec (TÉLUQ)
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ)
- Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) — Programme IMHE
- Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ)

États des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2014 ▶

	2014	2013
PRODUITS		
Cotisations annuelles	3 527 564 \$	3 351 892 \$
Intérêts	37 143 \$	37 220 \$
Annonces, publicité et vente de publications	19 011 \$	22 230 \$
Produits provenant des projets spéciaux et des services fournis à d'autres organismes liés	359 175 \$	354 036 \$
Total des produits avant produits générés par les projets spéciaux en cours	3 942 893 \$	3 945 378 \$
Produits générés par les projets spéciaux en cours	3 581 597 \$	3 552 273 \$
	7 524 490 \$	7 497 651 \$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 557 678 \$	2 378 662 \$
Instances et comités	198 732 \$	233 168 \$
Représentation, publication et information	316 978 \$	352 896 \$
Fournitures et frais de bureau	22 381 \$	36 786 \$
Services, honoraires et contrats	422 350 \$	454 318 \$
Charges locatives	300 965 \$	297 929 \$
Informatique	35 189 \$	49 025 \$
Intérêts sur la dette à long terme	- \$	781 \$
Amortissement des immobilisations	83 171 \$	92 528 \$
Total des charges avant charges générées par les projets spéciaux en cours	3 937 444 \$	3 896 093 \$
Charges générées par les projets spéciaux en cours	3 581 597 \$	3 552 273 \$
	7 519 041 \$	7 448 366 \$

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

5 449 \$

49 285 \$

États de la situation financière

Au 30 juin 2014 ▶

	2014	2013
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 254 640 \$	2 141 865 \$
Débiteurs	731 984 \$	578 683 \$
Frais payés d'avance	29 806 \$	18 417 \$
	3 016 430 \$	2 738 965 \$
Immobilisations	74 373 \$	140 613 \$
	3 090 803 \$	2 879 578 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 153 277 \$	895 601 \$
Produits reportés des projets spéciaux en cours	1 420 252 \$	1 483 449 \$
Produits perçus par anticipation	14 176 \$	2 879 \$
	2 587 705 \$	2 381 929 \$
SOLDES DE FONDS		
Fonds d'administration	217 712 \$	146 685 \$
Fonds d'immobilisations	74 373 \$	140 613 \$
Fonds de négociation	211 013 \$	210 351 \$
	503 098 \$	497 649 \$
	3 090 803 \$	2 879 578 \$



500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
comm@fedeccegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps
www.fedeccegeps.qc.ca